



COMMUNE DE PLOUVIEN

Terrain multisports

REGLEMENT D'UTILISATION

Bonjour,

Ce terrain multisports est un équipement sportif en accès libre, dans le respect du présent règlement. C'est un lieu de rassemblement et de rencontre ouvert à tous et particulièrement aux enfants et aux jeunes. Cet espace de jeu est à partager dans un esprit de courtoisie et de respect d'autrui.

Amusez-vous bien !



Le Maire,

Christian CALVEZ

Activités autorisées et planning d'utilisation

- L'équipement Multisports permet avant tout l'initiation et la pratique de sports collectifs en mode loisirs, principalement : **hand-ball, football et basket-ball.**
- Un accès PMR (Personne à Mobilité Réduite) est possible : Il est nécessaire de s'adresser en Mairie en cas de besoin d'accès.

Règles à respecter

Cet équipement Multisports est laissé en parfait état de propreté.

Les déchets sont déposés dans les poubelles prévues à cet effet, notamment les chewing-gums, les mégots de cigarettes...

A l'intérieur de l'enceinte du Multisports, il est strictement interdit:

- de manger, boire et fumer,
- de porter des chaussures à crampons,
- d'escalader la structure, de s'accrocher ou de se suspendre aux paniers de basket ainsi qu'aux filets pare-ballons,
- d'introduire tout animal,
- de faire entrer les deux roues et tout autre engin motorisé,
- de pratiquer du roller, skate, trottinette... et tout autre sport à roulettes.

Responsabilités

- Le terrain Multisports est placé sous la responsabilité des utilisateurs majeurs, des parents pour les mineurs et accompagnateurs habilités.
- Les enfants de moins de 10 ans sont accompagnés d'un adulte.
- La responsabilité de la commune ne pourra être engagée pour les dommages corporels et matériels survenus lors de l'utilisation de l'équipement.
- Les utilisateurs s'engagent à respecter le voisinage : bruit nocturne interdit, accès aux propriétés privées riveraines interdit...
- En cas d'anomalie constatée sur la structure, la personne la constatant la signalera en mairie.
- La commune mandatera des organismes de contrôle agréé pour vérifier périodiquement l'état général du site.
- Les services municipaux sont chargés d'un contrôle régulier du Multisports, au moins hebdomadaire.
- En cas de dommages constatés, une recherche de responsabilité sera effectuée par les services municipaux.

Sanctions

En cas de non-respect du présent règlement, des sanctions individuelles pourront être prises, allant de l'avertissement à l'exclusion.